

HAUTVILLERS

Le Trait d'Union

BULLETIN D'INFORMATION DES HABITANTS D'HAUTVILLERS-OUVILLE

OUVILLE

Le 06 octobre 2014

Bonjour à vous tous,

Tout d'abord je tiens à remercier les bénévoles, les membres de l'association « Rencontres et Loisirs », les conseillers municipaux, les agents communaux et les habitants qui nous ont permis d'avoir une fête communale digne de ce nom. Une nouvelle fois, nous avons accueilli des milliers de personnes en quelques heures et avons rendu heureux les « rédeux » venus déballer dans la commune. Le beau temps était de la partie et la bonne humeur se lisait sur le visage de nos visiteurs.

Concernant la coopérative la NORIAP, je suis intervenu à plusieurs reprises, soit auprès du responsable local, soit auprès de ses dirigeants amiénois pour que cesse le bruit de 2 extracteurs d'air qui avaient tendance à « ronronner » beaucoup trop dans le paysage. Les responsables ont compris le message. C'est la mauvaise météo de juillet et août la grande responsable : les récoltes en ont été affectées et il a fallu sécher les grains de blé

Fort regrettable également la controverse qui court le long de la RD 1001 à propos des arrêtés de stationnement pris depuis plus de 20 ans maintenant et que nous avons tout simplement ressortis du placard. C'est vrai que les camions frigorifiques qui tournent la nuit sont une source de nuisances et troublent la tranquillité publique. Je comprends ce problème, source de stress. Je regrette que l'on en soit arrivé à demander l'arbitrage du tribunal administratif sachant que, dans une commune, le pouvoir de police appartient au maire. Au cas présent, la commune n'est pas à l'origine du conflit qui oppose l'exploitant du café à des riverains. Sachez que dans l'attente de futurs aménagements, de nouveaux panneaux vont faire leur apparition.

En attendant des nouvelles plus réjouissantes, je vous invite à participer aux prochaines manifestations organisées par l'association et la commune... A très bientôt !

Jean-Claude BUISINE

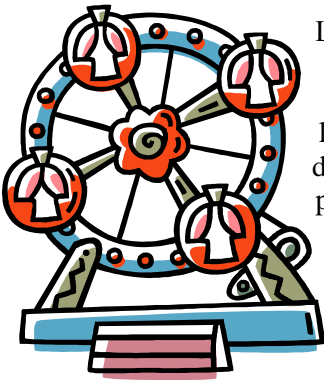
Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 12 septembre 2014

Présents : Tous les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Laurent TAVERNIER et Serge WEIBEL, excusés.

Le président, ainsi que les membres du bureau de l'association *Rencontres & Loisirs* sont également présents.

Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé par l'assemblée.

Préparation de la fête communale :



L'organisation de la fête communale des 21 et 22 septembre est établie avec le Président et les membres de « *Rencontres & Loisirs* » présents. Les différents postes sont mis en place pour le bon déroulement de la brocante du dimanche, où plus de 400 exposants sont attendus.

Comme chaque année, le tirage de la tombola se déroulera le lundi.

Nadine CHORON signale qu'une chanteuse assurera l'animation.

Le maire demande aux membres du conseil et de l'association de se mobiliser pour assurer la réussite de la fête communale.

Nouvelle convention avec la DDTM :

Le Maire signale que la DDTM n'instruit plus les actes d'urbanisme depuis novembre 2013 pour les communes disposant d'un PLU, sauf à signer une nouvelle convention de mise à disposition.

La Commune disposant désormais de son PLU et pour pouvoir bénéficier de cette mise à disposition, M. BUISINE propose de signer cette nouvelle convention. **Accord du Conseil.**

Le maire indique que Sylvie Morel assure l'information et le suivi des dossiers de permis de construire. Il rappelle également qu'une demande en mairie doit être déposée pour la construction ou la modification de clôtures.

Dépôts sauvages :

Un arrêté d'interdiction des dépôts sauvages sur tout le territoire communal a été pris le 5 août dernier. Cet arrêté vise essentiellement à stopper les déversements de déchets de toute nature sur le chemin de remembrement situé entre Ouville et la rue Jacques Mallet.



Ce chemin sera barré à la circulation afin d'empêcher définitivement tout dépôt. Le maire rappelle qu'il existe pour les particuliers comme pour les professionnels 2 déchèteries sur le canton. Une à Noyelles sur Mer et l'autre à Agenvillers. Par ailleurs des points d'apports volontaires existent également au nouveau cimetière pour permettre aux habitants d'assurer le tri de déchets recyclables (papier, verre carton, etc.)

Ce tri sélectif permet aussi de limiter la hausse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est réclamée à chaque habitant.

Le conseil municipal compte sur vous et votre civisme...

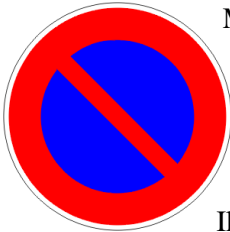
Stationnement le long de la RD 1001 :

Le Maire signale qu'un arrêté d'interdiction de stationnement le long de la RD 1001 a été réactualisé le 24 juillet dernier à partir des arrêtés précédents eu égard à la gêne issue du stationnement des camions le long de la RD 1001. Cet arrêté concerne principalement les poids lourds.



Il est rappelé que cette interdiction s'applique de la façon suivante :

- **Dans le sens BOULOGNE-ABBEVILLE**, le stationnement est interdit de l'entrée à la sortie du village.
- **Dans le sens ABBEVILLE-BOULOGNE**, le stationnement est interdit depuis l'entrée du village jusqu'à l'intersection de la RD 1001 avec la rue de l'Eglise.



M. BUISINE rappelle que cette interdiction existe depuis de nombreuses années mais que les panneaux d'interdiction de stationnement ont curieusement disparu au fil des années.

Il rappelle également que des procès-verbaux peuvent être dressés par les services de la gendarmerie.

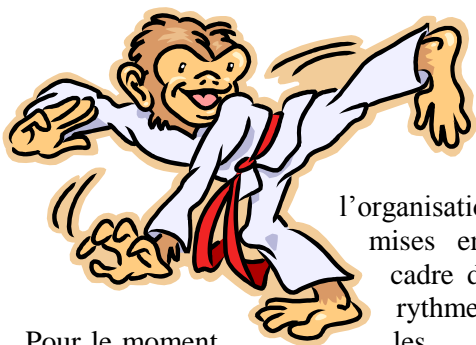
En outre, il informe les conseillers de la réception d'un courrier recommandé des gérants du restaurant routier « Chez Jo » qui contestent cet arrêté devant le Tribunal Administratif d'Amiens.

Il faut savoir que l'arrivée de la **coopérative NORIAP** conjuguée au trafic important lié à l'existence du café restaurant « **les routiers** » et la présence depuis 1950 de l'usine **Watts** a entraîné une étude complète sur la sécurité routière dans le village (y compris aussi dans la traversée de la Grande Rue à Ouville). Cette étude, à la demande de l'Etat, est en cours et nous vous communiquerons les résultats le moment venu sachant qu'elle nécessitera des aménagements routiers pour assurer la sécurité des habitants.

En attendant la fin de l'étude et le jugement du Tribunal administratif d'Amiens des nouveaux panneaux d'interdiction vont être installés de chaque côté de la chaussée dans le cadre des pouvoirs de police du maire.

Le maire déplore les troubles existants. Un parking prévu suffisamment grand pour le stationnement des poids lourds devrait permettre d'éviter les nuisances sonores...

📁 Réforme des rythmes scolaires :



Michaël COULON, président du SIVOS, présente

l'organisation des activités mises en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Pour le moment, les activités sont assurées par des bénévoles.

A Hautvillers-Ouville, les activités sont les suivantes : karaté, danse, atelier presse et sport, dont une intervention hand-ball.

Le Maire demande la plus large consultation possible avec les délégués du SIVOS, puisque la compétence des activités périscolaires relève des communes ou des intercommunalités.



Jean-Claude BUISINE indique également que la commune mettra tout en œuvre pour équiper les bénévoles du matériel nécessaire au bon fonctionnement de ces activités.

Dans un premier temps et après échanges avec les maires du RPI, J.C. BUISINE souhaite que ces activités soient gratuites pour les familles.

Il demande qu'une évaluation soit faite concernant une éventuelle rémunération des bénévoles.

Le maire précise que deux emplois ont été créés pour la circonstance. Anaëlle Monflier et Patrice Chopin sont chargés de la surveillance des enfants et de l'accompagnement de ces activités. Enfin, il remercie les personnes qui ont accepté de participer bénévolement aux activités.

L'objectif serait d'avoir 2 temps dans la semaine de 1h30 chacun au lieu de 3 temps d'1 heure. Nous vous en reparlerons.

📁 Informations diverses :

L'*Opération Brioches*, organisée chaque année par l'ADAPEI, aura lieu les 11 et 12 octobre prochains.

M. BUISINE rappelle la difficulté de vendre les brioches dans la commune dans la mesure où les habitants ne sont pas nécessairement chez eux lors du passage des vendeurs. Chaque année, un grand nombre de brioches restent invendues.

[Le Maire sollicite l'avis des conseillers municipaux. Unanimement, ceux-ci proposent d'arrêter la vente des brioches et de faire un don directement à l'ADAPEI.](#)

[Le Conseil accepte cette proposition et le montant du don sera calculé d'après le bénéfice des ventes des années précédentes, soit 500 euros.](#)

📁 Questions diverses :

Nadine CHORON signale une gouttière bouchée à l'église et des pierres qui tombent de l'édifice.

Elle propose également d'installer un nouveau panneau d'affichage à Ouville.

Marie-Danièle ROSIAUX signale que plusieurs personnes de la rue de la Halle réclament un repas des aînés. Il est rappelé que ce type de repas a déjà été organisé par le passé. La faible participation des aînés avait découragé les élus.

A noter dans vos agendas...

◆ Mercredi 29 octobre : après-midi récréatif pour les aînés de plus de 65 ans dans la salle communale, avec crêpes et jeux de société !!



◆ Soirée Beaujolais organisée par *Rencontres & Loisirs*, le vendredi 21 novembre à 20H dans la salle communale.
Adultes : 12 € / 6 € pour les - de 12 ans

◆ Théâtre à Hautvillers-Ouville !!

Vendredi 17 octobre, à 20 H 30 salle communale, « 2^{ème} otage à gauche en sortant », la nouvelle comédie d'Eric DESTON.

Entrée 8 € / gratuit pour les moins de 12 ans.

Réservation conseillée au 06.12.82.20.75



◆ Visite de l'Assemblée Nationale le 25, 26 ou 27 novembre (visite organisée par *Rencontres & Loisirs*) La date précise reste à confirmer, sous réserve de la confirmation par le Président de l'Assemblée Nationale.

◆ Arbre de Noël des enfants le 14 décembre.

◆ Goûter de Noël des Aînés le mercredi 17 décembre à 15H dans la salle communale.



Infos pratiques...

Assistantes Maternelles



Age 0 à 6 ans

Roselyne Mongin : 125 rue de l'Eglise.

☎ 03.22.31.71.25 ou 06.12.42.29.59

Dominique Parmentier : 210 Grande Rue.

☎ 03.22.27.86.23

Marie-France Humblet : 665 Grande Rue

☎ 03.22.23.87.49

Martine CHOPIN : 15, rue du Pré Vert.

☎ 03.22.27.89.80 ou 06.71.79.59.07

Hélène TAVERNIER : 510, Grande Rue.

☎ 06.10.96.51.14

Angélique VERLET : 220, rue de la Halle.

☎ 06.13.95.41.43

Valérie FAUQUEMBERGUE : 165, Ruelle

☎ 03.22.24.43.84 / 06.27.43.42.06

Emilie SAVARY : 333, rue Verte

☎ 03.22.31.29.24

Delphine MOREAUX : 25, rue Bréant

☎ 03.22.19.43.34

Mission Locale

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de la Picardie Maritime

Adresse : 82 rue Saint Gilles 80100 Abbeville

☎ 03.22.23.28.26 - ☎ 03.22.23.28.27

E-mail : plie.picardie.maritime@wanadoo.fr

Une permanence par mois à Nouvion :

Centre médico Social

54 route nationale

☎ 03.60.03.41.01 de 14h00 à 17h00.

Centre d'information et de recrutement des Forces Armées

- Permanence à Abbeville au CIO -
17 rue Charlet (se renseigner)
- Contact :
36 rue de l'Amiral Courbet
B.P. 3004 - 80027 Amiens Cedex

Tel : 03.22.71.77.50.

Cinéma



L'espace Ponthieu - Marquenterre qui gère le cinéma Cyrano à Crécy diffuse toutes les semaines un programme qui suit l'actualité cinématographique de près, dans une salle très agréable.

Adresse :

32 rue du Maréchal Leclerc à Crécy en Ponthieu
☎ 06.87.84.65.78.

Des coupons de réduction peuvent être obtenus auprès de la mairie

Ouverture des déchèteries



Deux déchèteries sont ouvertes aux habitants du canton depuis 2002. Elles leur offrent la possibilité d'y déposer de nombreux types de déchets.

mail : administration@cc-nouvion.fr

Horaires d'ouverture :

	Agenvillers	Noyelles s/mer
Mercredi	8h45 à 12h	13h30 à 17h00*
Judi & Vendredi		8h45 à 12h00 13h30 à 17h00*
Samedi	13h30 à 17h00*	8h45 à 12h00
Dimanche		8h45 à 12h00**

* 18H en juin, juillet et août

** fermée en décembre, janvier et février

Recensement national



Nous rappelons **aux jeunes, garçons et filles**, qu'ils doivent se rendre en mairie dans le courant du mois où ils atteignent leurs **16 ans**, afin de participer au **Recensement National** (ancien Recensement Militaire). Cette démarche est **OBLIGATOIRE**. Selon les informations qui nous sont communiquées par divers organismes, notamment l'INSEE, certains d'entre vous peuvent être contactés par la mairie.

Mais cette convocation n'est pas systématique... Nous vous conseillons donc de ne pas attendre d'être convoqué et de vous rendre de vous-même, en mairie, muni du livret de famille.

Lors de votre recensement, une attestation vous sera remise ; cette attestation est indispensable pour toute inscription aux examens, concours, permis de conduire...

Plus de renseignements sur le site :

www.defense.gouv.fr/jdc

Electricité Réseau Distribution France

En cas d'urgence, dépannage électricité
24h/24 et 7j/7
0 810 333 080

Pour un raccordement : Accueil Raccordement
Electricité Picardie
0 810 34 79 48

Gaz Réseau Distribution France

En cas d'urgence, dépannage gaz
24h/24 et 7j/7
0 810 433 080

Pour un raccordement : Accueil Gaz Naturel
raccordement et conseils
0 810 224 000